

**D**ans les différentes étapes de la production d'un CD, l' Editeur Phonographique est la personne physique (travailleur indépendant) ou la structure commerciale (Sarl, Sa ...) qui prend la charge financière du pressage, de l'impression des pochettes et des droits de reproduction SDRM. Il est donc propriétaire du stock fabriqué mais pas des enregistrements.

Il peut être mandaté par le Producteur auprès des Sociétés de Producteurs pour la perception des droits voisins. Il est généralement en contrat avec une société de distribution (grossiste) s'il n'est pas distributeur lui-même. Il s'occupe de l'exploitation commerciale de l'enregistrement et verse au Producteur des redevances sur la vente de l'album. Il a en charge également la diffusion de l'album et sa promotion soit directement soit par les services d'un attaché de presse. Enfin, il arrive de plus en plus souvent que l'EDITEUR PHONOGRAPHIQUE soit également EDITEUR MUSICAL.

### **T**ypes de contrats négociés par l'Editeur Phonographique :

- Contrat de Licence avec un PRODUCTEUR
  
- Contrat de Licence graphique avec un GRAPHISTE et/ou PHOTOGRAPHE et/ou ARTISTE PEINTRE
  
- Contrat de Distribution avec un DISTRIBUTEUR
  
- Contrat de Promotion avec un ATTACHE de PRESSE ou une AGENCE de PROMOTION